

Commune d'ÉPINEUIL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026****Délibération n° 30-2026****Séance du 05 juin 2026**

Date de convocation :

28 mai 2026

Date d'affichage :

12 juin 2026

Nombre

de conseillers en exercice

15

de présents

13

de votants

15

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Maire.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE, Maryline JOUVEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Tristan LEMARTINEL (pouvoir à Marilyn ORSAT), Laurence TRAORÉ (pouvoir à Maud TSCHIRHARDT).

Secrétaire de séance : Florence SODOYER

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création d'un emploi correspondant au grade d'avancement,

Vu le tableau des emplois de la collectivité, mis à jour ci-après,

Considérant l'avis du comité technique du 28 mai 2026 sur la suppression d'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet,
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la suppression et création d'emplois ainsi proposées :

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2027 :

Service	Libellé emploi	Grade	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du temps de travail
Administratif	Secrétaire générale de mairie	Rédacteur	1	1	0	30/35 ^{ème}
Administratif	Ressources humaines, état civil, comptabilité	Adjoint administratif	1	1	0	21/35 ^{ème}
Technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	TC

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN

